

# POUR

élections professionnelles 8 décembre 2022  
 COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE  
 agent-es de catégorie **A**

**AUGMENTER LES SALAIRES  
 GARANTIR ET AMÉLIORER NOS DROITS  
 OBTENIR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL**

*Cher-e collègue, Le 8 décembre prochain, nous allons élire nos représentant-es à la Commission Administrative Paritaire des agent-es de la Catégorie A. Alors que nos emplois, nos salaires, nos carrières et nos services publics locaux sont attaqués, ce scrutin est très important pour tous et toutes les fonctionnaires. Les agent-es de la catégorie A ont un niveau de qualification et d'expertise qui doit leur garantir*

*une large part d'autonomie et d'initiative professionnelle. Cependant, au quotidien les agent-es sont de plus en plus soumis-es à des objectifs, des évaluations, des réorganisations, des injonctions contradictoires qui entraînent une perte de sens du travail et du service public pour lesquels ils et elles se sont engagé-es.*

## LA FSU TERRITORIALE

revendique et s'engage **POUR**

- faire respecter **NOS COMPÉTENCES** en matière d'organisation ou d'encadrement des services,
  - favoriser une **RÉELLE AUTONOMIE** de travail,
  - défendre et faire reconnaître **NOS QUALIFICATIONS**,
  - revaloriser **LES MÉTIERS MAJORITAIREMENT FÉMININS**,
- **L'OUVERTURE ANNUELLE DE CONCOURS** avec un nombre de postes à hauteur des besoins,
  - obtenir **LA NOMINATION** des agent-es après réussite à concours ou examen,
  - améliorer **LES CONDITIONS DE TRAVAIL**,
  - permettre et améliorer **L'ACCÈS AU TÉLÉTRAVAIL**,
- défendre **LES AGENT-ES VICTIMES DE HARCÈLEMENT**,
  - obtenir **DES FORMATIONS** qualifiantes,
  - obtenir **DES CRÉATIONS DE POSTES**,
  - augmenter **LES RÉGIMES INDEMNITAIRES**,
- exiger **UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE PRÉVENTION** des risques psycho-sociaux...

### à quoi sert la CAP ?

Si la loi de 2019 l'a dépossédée des avancements de grade et des promotions internes au profit des Lignes Directrices de Gestion, la Commission Administrative Paritaire continue cependant à émettre un avis pour tout ce qui concerne la carrière des fonctionnaires: refus de titularisation et licenciement pour insuffisance professionnelle, discipline, refus de temps partiel, de disponibilité ou de démission, révision des comptes rendus d'évaluation professionnelle, refus des demandes de télétravail, examen des refus de certains congés spécifiques...

Attaché-es au respect de l'information, à la transparence et au principe de neutralité, les élu-es de la FSU Territoriale s'opposent au clientélisme, à l'arbitraire et assurent votre défense.  
 Voter FSU c'est choisir des représentant-es de catégorie A qui défendent vos droits dans la plus grande transparence. C'est choisir des collègues qui militent pour un syndicalisme actif, de terrain et qui sait faire des propositions. Voter pour la FSU c'est choisir des candidat-es impliqué-es dans un syndicat responsable et indépendant.

## vos élu-es FSU agissent **POUR**

- vous informer et garantir **VOS DROITS**
- vous garantir **UN MEILLEUR DÉROULEMENT DE CARRIÈRE**
- exiger **L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE** réelle entre les femmes et les hommes
- exiger **LA TRANSPARENCE** pour les promotions et les avancements de grade
  - exiger **DES RATIOS D'AVANCEMENT À 100%**
  - défendre **DES SERVICES PUBLICS TERRITORIAUX**
- la **RECONNAISSANCE DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS**
  - de **MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**ATTENTION :**  
 ceci n'est pas un bulletin de vote FSU. Le vote se fait par liste entière, sans rayer ni ajouter de nom.

L'ambition d'un véritable service public local de qualité passe par l'attractivité de la FPT et le respect des agent-es de catégorie A. Les salaires ne sont pas à la hauteur des qualifications. Les dernières revalorisations ne couvrent même pas l'inflation qui a déjà fait perdre aux agent-es près de 16% de pouvoir d'achat, soit 2 mois de salaire.

## la FSU est **POUR**

- l'**AUGMENTATION IMMÉDIATE DE 300 EUROS NETS** du traitement indiciaire
- l'**INDEXATION DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE SUR L'INFLATION**
- la **REVALORISATION DES GRILLES INDICIAIRES** dès le début de carrière
- un **VÉRITABLE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE** qui reconnaisse les qualifications
- une **FORMATION CONTINUE GARANTIE** tout au long de la carrière
- l'**AVANCEMENT DE GRADE GARANTI** sur au moins 2 grades
- l'**ABROGATION DU JOUR DE CARENCE**
- le retour aux 37,5 années de cotisations **POUR UNE RETRAITE PLEINE ET ENTIÈRE** dès 60 ans
- une **PROTECTION SOCIALE DE HAUT NIVEAU** avec la prise en charge de la mutuelle santé et prévoyance par les employeurs



le 8 décembre?  
 c'est tout vu!  
 je vote

# **POUR** la FSU!

SNUTER-FSU / La FSU Territoriale  
 104 rue de Romain Rolland 93260 LES LILAS  
 01 41 63 27 59 / contact@snuter-fsu.fr

